

École : réfection totale après incendie

L'école maternelle Marie-Curie a rouvert ses portes « **normalement** » lundi 4 janvier après cinq mois d'importants travaux de réfection totale.

L'expert mandaté par le procureur a déterminé que l'incendie de l'école maternelle, à la mi-juillet 2020, était bien un acte criminel. Aussitôt, le maire Didier Cretot et la municipalité ont engagé un processus d'indemnisation avec l'assurance et les experts, dans le but de rouvrir les classes dès la rentrée de septembre 2020. « **Il s'est avéré que notre objectif était irréalisable dans des délais aussi courts, compte-tenu des travaux importants...** »

Toute une aile refaite à neuf

La bonne nouvelle, tout de même, était que la structure même du bâtiment n'avait pas été endommagée. « **On s'est mobilisé, et, en travaillant avec l'assurance, les experts et les entreprises, on a pu refaire à neuf toute l'aile de l'école maternelle ayant subi les dégâts du feu : deux salles de classe, les sanitaires et le couloir** ».

Tout est parfaitement opérationnel et les enfants sont rentrés dans ces classes lundi matin. « **On était sur place, et, le soir, on a fait une visite de fin de travaux avec le bureau municipal** ».

Plus de 200 000 € de travaux

Le maire estime le coût des dégâts de ce sinistre criminel à environ 200 000 €, avec un reste à charge d'environ 20 000 € pour la commune, « **car on a été obligé de refaire à neuf certaines parties connexes non prises en charge par l'assurance, comme, par exemple, le sol ancien** ». Le maire avoue s'être démené pour arriver à cette réouverture début 2021, mais il insiste sur la mobilisation de tous, municipalité, personnel et enseignants pour arriver à ce retour à la normale en ce début 2021.



Les élus ont pu visiter les locaux refaits à neuf lundi soir.